

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 23 mars 2023 à 18 h 30

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Présents : Alexandre HUVET (Président), Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Yoann GRALL, Corinne BIROT (suppléante de Philippe GUERIN), Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Sophie BRIÉE, Roselyne DURAND FLAIRE, Jacqueline FLAIRE, Jean-Marc FOUQUET, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Karine GIARD, Francette GIRARD, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Sébastien LE LANNIC, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Carine MIGNÉ, Cédric MORISSET, Béatrice PATOIZEAU, Peggy SAUZEAU, Stéphane VIOLLEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Claude DELAFOSSE par Sébastien LE LANNIC
Géraldine LAIDET par Marie-Noëlle MANDIN
Marie-Claude RIOU par Richard SIGWALT
Thomas GISBERT par Florence FRONT
Thierry RICHARDEAU par Carine MIGNÉ

Absents : Jean-François PILLET, Gildas VALLÉ et Isabelle VOLLOT

Secrétaire : François PETIT

Objet : Finances

Vote des budgets 2023

Les orientations budgétaires 2023 ont été débattues lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2023.

Le projet de budget 2023 est à la fois un acte d'autorisation qui permet la mise en recouvrement des impôts et d'effectuer les dépenses qui y sont portées, dans la limite des crédits ouverts et un acte de prévision qui prend en considération les effets des décisions antérieures et les perspectives de développement de la Communauté de Communes.

Le vote du budget se fait par chapitre et comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le budget est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget. Cet arrêté fixe également la présentation des documents budgétaires et la liste des comptes à ouvrir dans la comptabilité du comptable (articles L. 2311-1 ; L. 2312-3 ; R. 2311-1 et D. 2311-2 du CGCT).

Le budget est présenté par le Président au Conseil Communautaire qui le vote. Lors du vote du budget, les conseillers communautaires doivent pouvoir, comme pour toute autre délibération, consulter les pièces et documents nécessaires à leur information.

Les projets de budgets primitifs sont présentés dans la note jointe à l'ordre du jour et les annexes complémentaires.

1 - Budget principal

Le projet de budget 2023 présente quelques ajustements comparé au débat d'orientations budgétaires. En section de fonctionnement, les recettes réelles ont été réévaluées à la baisse de -113 K€. Les dépenses réelles ont été réévaluées à la hausse de +47 K€. En section d'investissement les dépenses ont été réévaluées à la hausse de +4,9 M€.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section de fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	2 463 350,03 €	0,00 €	0,00 €	4 194 598,69 €	2 463 350,03 €	4 194 598,69 €
Opérations réelles	12 155 478,81 €	7 532 005,74 €	20 035 113,39 €	24 572 979,79 €	32 190 592,20 €	32 104 985,53 €
Opérations d'ordre	10 291,02 €	8 742 756,11 €	8 742 756,11 €	10 291,02 €	8 753 047,13 €	8 753 047,13 €
Total nouveaux crédits 2023	14 629 119,86 €	16 274 761,85 €	28 777 869,50 €	28 777 869,50 €	43 406 989,36 €	45 052 631,35 €
Restes à réaliser	1 757 594,99 €	111 953,00 €	0,00 €	0,00 €	1 757 594,99 €	111 953,00 €
Budget primitif 2023	16 386 714,85 €	16 386 714,85 €	28 777 869,50 €	28 777 869,50 €	45 164 584,35 €	45 164 584,35 €

Le budget primitif 2023 du Budget principal est équilibré à 28 777 869,50 € en fonctionnement et à 16 386 714,85 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget principal de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, avec définition d'opérations pour la section d'investissement, comme présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

2 - Budget annexe « Activités économiques »

Le projet de budget primitif 2023 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section de fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	2 354 547,68 €	0,00 €	0,00 €	3 111 111,51 €	2 354 547,68 €	3 111 111,51 €
Opérations réelles	622 926,52 €	0,00 €	1 051 312,78 €	917 675,47 €	1 674 239,30 €	917 675,47 €
Opérations d'ordre	7 909 180,40 €	10 886 654,60 €	10 886 654,60 €	7 909 180,40 €	18 795 835,00 €	18 795 835,00 €
Total nouveaux crédits 2023	10 886 654,60 €	10 886 654,60 €	11 937 967,38 €	11 937 967,38 €	22 824 621,98 €	22 824 621,98 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget primitif 2023	10 886 654,60 €	10 886 654,60 €	11 937 967,38 €	11 937 967,38 €	22 824 621,98 €	22 824 621,98 €

Le budget 2023 du Budget annexe « Activités Economiques » est équilibré à 11 937 967,38 € en fonctionnement et à 10 886 654,60 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
 - Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget annexe « Activités économiques » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, comme présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

3 - Budget annexe « Ateliers-relais »

Le projet de budget 2023 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section de fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	1 903 736,90 €	3 509,00 €	0,00 €	3 509,00 €	1 903 736,90 €
Opérations réelles	1 973 724,58 €	482 431,35 €	353 824,95 €	848 873,29 €	2 327 549,53 €	1 331 304,64 €
Opérations d'ordre	87 594,36 €	579 133,70 €	565 176,98 €	73 637,64 €	652 771,34 €	652 771,34 €
Total nouveaux crédits 2023	2 061 318,94 €	2 965 301,95 €	922 510,93 €	922 510,93 €	2 983 829,87 €	3 887 812,88 €
Restes à réaliser	903 983,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	903 983,01 €	0,00 €
Budget primitif 2023	2 965 301,95 €	2 965 301,95 €	922 510,93 €	922 510,93 €	3 887 812,88 €	3 887 812,88 €

Le budget 2023 du Budget annexe « Ateliers-relais » est équilibré à 922 510,93 € en fonctionnement et à 2 965 301,95 € en investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
 - Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget annexe « Ateliers-relais » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

4 - Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle »

Le projet de budget 2023 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section de fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	50 243,16 €	0,00 €	1 409,01 €	0,00 €	51 652,17 €
Opérations réelles	15 000,00 €	0,00 €	49 100,00 €	47 690,99 €	64 100,00 €	47 690,99 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total nouveaux crédits 2023	15 000,00 €	50 243,16 €	49 100,00 €	49 100,00 €	64 100,00 €	99 343,16 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget primitif 2023	15 000,00 €	50 243,16 €	49 100,00 €	49 100,00 €	64 100,00 €	99 343,16 €

Le budget 2023 du Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle » est équilibré à 49 100,00 € en fonctionnement et présente un suréquilibre en section d'investissement de 35 243,16 € (la présentation est conforme à l'article L. 1612-7 du CGCT).

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M57, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

5 - Budget annexe « SPANC »

Le projet de budget 2023 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section d'exploitation		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	48 262,11 €	18 298,21 €	0,00 €	18 298,21 €	48 262,11 €
Opérations réelles	52 781,09 €	1 886,46 €	101 565,27 €	122 496,00 €	154 346,36 €	124 382,46 €
Opérations d'ordre	0,00 €	2 632,52 €	2 632,52 €	0,00 €	2 632,52 €	2 632,52 €
Total nouveaux crédits 2023	52 781,09 €	52 781,09 €	122 496,00 €	122 496,00 €	175 277,09 €	175 277,09 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget primitif 2023	52 781,09 €	52 781,09 €	122 496,00 €	122 496,00 €	175 277,09 €	175 277,09 €

Le budget 2023 du Budget annexe « SPANC » est équilibré à 122 496,00 € en section de fonctionnement et à 52 781,09 € en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
 - Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M49, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

6 - Budget annexe « Site des Presnes »

Le projet de budget 2023 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section d'exploitation		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	277 167,61 €	11 416,77 €	0,00 €	11 416,77 €	277 167,61 €
Opérations réelles	529 201,90 €	373 000,00 €	81 442,36 €	248 356,90 €	610 644,26 €	621 356,90 €
Opérations d'ordre	10 469,00 €	165 966,77 €	165 966,77 €	10 469,00 €	176 435,77 €	176 435,77 €
Total nouveaux crédits 2023	539 670,90 €	816 134,38 €	258 825,90 €	258 825,90 €	798 496,80 €	1 074 960,28 €

Restes à réaliser	23 072,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 072,80 €	0,00 €
-------------------	-------------	--------	--------	--------	-------------	--------

Budget primitif 2023	562 743,70 €	816 134,38 €	258 825,90 €	258 825,90 €	821 569,60 €	1 074 960,28 €
-----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Le budget 2023 du Budget annexe « Site des Presnes » est équilibré à 258 825,90 € en fonctionnement et présente un suréquilibre en section d'investissement de 253 390,68 € (la présentation est conforme à l'article L. 1612-7 du CGCT).

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
 - Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget annexe « Site des Presnes » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M4, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

7 - Budget annexe « Gestion des déchets »

Le projet de budget 2023 présente quelques ajustements comparé au débat d'orientations budgétaires
 En section d'investissement les dépenses ont été réévaluées à la hausse de + 2,9 M€.

Le projet de budget 2023 est présenté synthétiquement ci-dessous :

Nouveaux crédits 2023	Section d'investissement		Section de fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	0,00 €	385 903,21 €	0,00 €	2 383 710,91 €	0,00 €	2 769 614,12 €
Opérations réelles	4 038 440,07 €	669 142,46 €	5 420 777,74 €	6 629 161,00 €	9 459 217,81 €	7 298 303,46 €
Opérations d'ordre	12 060,00 €	3 604 154,17 €	3 604 154,17 €	12 060,00 €	3 616 214,17 €	3 616 214,17 €
Total nouveaux crédits 2023	4 050 500,07 €	4 659 199,84 €	9 024 931,91 €	9 024 931,91 €	13 075 431,98 €	13 684 131,75 €
Restes à réaliser	1 345 410,62 €	736 710,85 €	0,00 €	0,00 €	1 345 410,62 €	736 710,85 €
Budget primitif 2023	5 395 910,69 €	5 395 910,69 €	9 024 931,91 €	9 024 931,91 €	14 420 842,60 €	14 420 842,60 €

Le budget 2023 du Budget annexe « Gestion des déchets » est équilibré en section de fonctionnement à 9 024 931,91 € et à 5 395 910,69 € section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis de la Commission Finances du 2 mars 2023,

* ADOPTE le budget primitif 2023 du Budget annexe « Gestion des déchets » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M4, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Alexandre HUVET